



RAID DES FORTS

L'inter-entreprise, Grandeur Nature

ÉDITION SPÉCIALE 2020

10 OCTOBRE 2020

CHARTRE D'ENGAGEMENT ORGANISATEUR RAID DES FORTS 2020

MESURES SANITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

L'organisateur du Raid des Forts 2020 s'engage au respect des mesures sanitaires afin d'éviter un foyer de contamination et/ou le développement du Covid-19 et à la mise en place d'un protocole sanitaire pour cette seconde édition.

Article 1 : Information et communication

L'organisateur se chargera de communiquer auprès de l'ensemble des équipes engagées, bénévoles, prestataires (*) et membres de l'organisation des risques de propagation du covid-19 et de la responsabilité de chacun des acteurs par :

- La mise en place d'une charte d'engagement pour chacun des acteurs de l'événement (ceux-ci la recevront par courriel et la retourneront signée)
- L'information de ce protocole sur les réseaux sociaux, le site internet www.raiddesforts.com, e-mailing, ...
- La sensibilisation aux règles sanitaires retenues par l'organisateur et son référent coordinateur Covid-19 auprès des concurrents, bénévoles et prestataires (*) par courriel en amont de la course et lors de briefings avant course.
- L'affichage des règles à respecter sur les divers espaces de l'événement : zone de départ, ravitaillement, arrivée de chaque épreuve et de fin de course.

Article 2 : Règles

L'organisateur s'engage à :

- désigner un référent – coordinateur covid-19 pour l'événement
- ne pas prendre d'inscription sur place le jour de l'épreuve. Les inscriptions se font par mail en amont de l'événement (au plus tard fin septembre 2020)
- limiter le nombre d'inscrits à 120 personnes soit 60 équipes
- prendre connaissance des certificats médicaux (ou licences) des concurrents et bénévoles.
- ne pas retenir l'inscription d'une équipe ou l'un des membres d'une équipe en cas de test positif au Covid-19 déclarés.
- remettre les dossards et briefers les équipes participantes sur divers créneaux horaires, afin d'éviter un rassemblement.
- s'assurer du port du masque (ou visière) pour l'ensemble des participants (concurrents, bénévoles, prestataires, membres de l'organisation) et du respect de distanciation (1 mètre) entre chaque personne durant la durée de l'événement (de la remise des dossards à la remise des prix). Des masques seront toujours à la disposition des participants en cas de perte.
- mettre à disposition de l'ensemble des participants, les éléments nécessaires : gel hydroalcoolique, masques, gants (ravitaillement) durant l'événement sur chaque zone ayant des risques de rassemblement. Un kit de désinfection sur les zones nécessaires (véhicule « balai », zones d'arrivées et de ravitaillement, ...)
- interdire la distribution d'eau en gobelet, la distribution de produits alimentaires non emballés (pas de préparation et manipulation réduite).
- s'assurer de l'absence de contact direct entre participants : concurrents – bénévoles et membres de l'organisation.
- limiter le protocole de remise des prix au 3 premières équipes et restreindre l'accès au « podium ».

Article 3 : référent – coordinateur covid-19

Un référent – coordinateur identifié s'assurera du respect des règles mises en place et de la chalandise des produits nécessaires : masques, gel hydroalcoolique, kit de désinfection, ...

Celui-ci aura toute légitimité pour sanctionner les participants non respectueux des règles : disqualification et retrait de la course des équipes engagées.

(*) Prestataires : bus pour transfert des équipes, loueur de canoés, loueur de vélos